

**Madame, Monsieur, chers concitoyens,**

Depuis maintenant un an, votre commune a fusionné avec L'Agglomération de la Région de Compiègne. Nous avons fait le choix de maintenir en 2018 le fonctionnement de ramassage des déchets et de poursuivre la redevance incitative telle qu'elle a été instaurée sur l'ex CCBA. Notre politique de gestion des déchets est ambitieuse, innovante et exigeante. Il en va de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources pour les générations à venir. Je vous invite à garder ce document qui vous présente très clairement les jours de ramassage des déchets pour votre commune ainsi que tous les bons gestes à faire pour protéger notre environnement. La collecte sélective est maintenant un réflexe pour chacun d'entre nous, faisons en sorte de garder ces automatismes. Les services que l'ARC vous proposent sont nombreux, n'hésitez pas à les utiliser : déchetteries, RAC, collecte des vieux vêtements, aujourd'hui, tous nos déchets peuvent avoir une seconde vie. Micheline Fusée, Claude Picart, Jean-Pierre Desmoulins, Alain Dricourt, Serge Czerniejewicz et Michel Arnould, s'associent à moi pour vous souhaiter une très belle année.

**Philippe Marini,**

Maire de Compiègne

Sénateur Honoraire de l'Oise

Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne



Agglomération de la Région de Compiègne - Place de l'hôtel de ville CS 10007 - 60321 COMPIEGNE Cedex

## LE TRI

Déposez, dans votre bac de tri (couvercle jaune ou bac entièrement jaune) :

- ➔ tous vos emballages en plastiques sans exception, y compris les pots de yaourt et de crème fraîche, les barquettes en plastique et en polystyrène, les films en plastique, les sacs en plastique de super marché, les paquets de bonbons, de chips,... les emballages métalliques (aluminium et acier),
- ➔ les emballages en carton,
- ➔ les journaux, prospectus, magazines, papiers, enveloppes kraft et blanches (avec ou sans fenêtre).



## VERBERIE

LUNDI	DÉCHETS VERTS (de début avril à fin novembre)	
MARDI	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI	OBJETS ENCOMBRANTS (les premiers vendredis des mois de mars, juin, septembre, décembre)	

## BETHISY-ST-MARTIN, ST VAAST DE LONGMONT, NÉRY, SAINTINES

LUNDI	DÉCHETS VERTS (de début avril à fin novembre)	
MARDI		
MERCREDI	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
JEUDI		
VENDREDI	OBJETS ENCOMBRANTS (les seconds vendredis des mois de mars, juin, septembre, décembre)	

## BETHISY-ST-PIERRE

LUNDI	DÉCHETS VERTS (de début avril à fin novembre)	
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE
VENDREDI	OBJETS ENCOMBRANTS (les troisièmes vendredis des mois de mars, juin, septembre, décembre)	



- Tous les déchets doivent être présentés en bordure de la voie publique, la veille de la collecte, à partir de 18 heures.
- Si vos collectes tombent un 1<sup>er</sup> janvier, un 1<sup>er</sup> mai et un 25 décembre, elles sont décalées au lendemain.
- Habitat collectif et Professionnels : Un 2<sup>e</sup> ramassage des ordures ménagères a lieu chaque samedi matin.



## LES TEXTILES LINGES ET CHAUSSURES

**LE TEXTILE AUSSI SE RECYCLE !**

Vous pouvez y déposer tous vos textiles secs et propres, ainsi que les chaussures, ceintures, sacs à main...

Ils seront recyclés et transformés.



Pour savoir où se trouve le conteneur le plus proche de chez vous, vous pouvez contacter les messagères du tri au **03 44 85 44 75** ou consulter le site internet [geo.pays-compiegnois.fr](http://geo.pays-compiegnois.fr)

## LES EMBALLAGES EN VERRE

**RECYCLONS PLUS À L'INFINI !**

Les emballages en verre doivent être déposés dans les conteneurs



## LES TARIFS DE LA REDEVANCE

La grille tarifaire, de la Redevance Incitative des Ordures Ménagères, reste inchangée jusqu'au 31 octobre 2018, à savoir :

➔ Une part fixe dont les montants sont fixés comme suit :

Sans bac	120 litres	240 litres	340 litres	770 litres
134 €	134 €	176 €	236 €	550 €

➔ Une part variable par semestre qui :

- correspond au poids des déchets collectés fixé à 45 cts/kg ;
- comprend la facturation d'un forfait minimum de 15,75 €/semestre soit 35 kilos par semestre.

Pour les cas particuliers (résidences secondaires notamment), l'obtention de sacs poubelles de 50 litres (à la place d'un bac) est possible, selon les conditions suivantes :

- paiement de la part fixe correspondant au bac 120 litres, soit 134 €/an et du forfait minimum de 15,75 €/semestre, comprenant la fourniture de 5 sacs par semestre ;
- achat de sacs supplémentaires à raison de 2,50 €/sac.

## LA FACTURATION

**LE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE EST OBLIGATOIRE.**

Dans le cas contraire, le Trésor Public est habilité à procéder à une relance de facturation puis à une saisie sur salaire.



**TOUT CHANGEMENT DE SITUATION**

(emménagement, déménagement, décès etc...)

**DOIT être signalé auprès des messagères du tri de l'ARC :**

➔ [dechets.ri@agglo-compiegne.fr](mailto:dechets.ri@agglo-compiegne.fr)

➔ **et/ou au 03.44.85.44.75**

**DANS LE CAS CONTRAIRE,**

vos factures ne seront pas interrompues et vous aurez obligation de les payer.

**NOUVEAU**

**LES MODALITÉS DE FACTURATION CHANGENT**

Jusqu'à ce jour, les facturations étaient établies pour une période de 6 mois.

Dorénavant, vous recevrez une seule facture annuelle, intégrant deux périodes de 6 mois.

## ADRESSES LES PLUS PROCHES DES DÉCHETTERIES



### VERBERIE

ZI Route de Saint Sauveur  
Lieu dit la Main Fermée  
60410 Verberie

### LONGUEIL-SAINTE-MARIE

Rue de Picardie  
60126 Longueil-Sainte-Marie

### MERCIÈRES COMPIÈGNE

12 chemin de Mercière  
60200 Compiègne

### HORAIRE D'OUVERTURE UNIQUE DES DÉCHETTERIES :

**Du Mardi au Samedi :** 09h00 à 12h00 et  
14h00 à 18h00

**Dimanche :** 09h00 à 12h00

**Fermées les jours fériés**

Gratuit pour les particuliers.

Demandez votre badge d'accès sur le site du [www.smdoise.fr](http://www.smdoise.fr)  
N° Vert : **0800 60 2002**

### LA RECYCLERIE DE L'AGGLOMÉRATION COMPIÉGNOISE (RAC)

peut récupérer vos objets encombrants, dans la mesure où ceux-ci peuvent être réemployés ou réparés.

Téléphonez-nous avant de vous déplacer au **03 44 40 09 90**

Elle est située rue René Caudron, sur le plateau des Hauts de Margny, à Margny les Compiègne.

